

Privilège—M. McCleave

Je ne voudrais pas me répéter, mais cette discussion devra avoir lieu demain si, ceux qui ont donné préavis aujourd'hui à la présidence estiment que la question doit être soulevée demain, et je crois qu'il faudra en rester là.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, à cet égard je crois que vous-même et la Chambre vous trouvez placés devant un dilemme assez ennuyeux. J'ai déjà dû régler ce genre de problème par le passé et étant donné que les brouillons que nous appelons les bleus sont envoyés aux courriéristes parlementaires qui s'en servent pour écrire leurs articles, on ne peut pas prétendre, je pense, que ces copies ne sont pas valides. Parfois, j'ai fait certains commentaires à propos de ce qui avait été publié dans le hansard et ce qui avait été publié dans ce que nous appelons les bleus.

Il est arrivé que des députés fassent des remarques très inconvenantes, mais ils étaient assis dirons-nous dans le cercle privilégié, là où ils pouvaient être entendus des sténographes à l'oreille exercée qui pouvaient noter des commentaires inaudibles aux extrémités de la Chambre afin qu'ils figurent dans le hansard. L'Orateur n'en avait pas connaissance et la présidence non plus.

Même si nous pouvons dire que les bleus ne constituent pas la formule définitive, je dirais que le hansard de demain ne témoignera pas nécessairement de ce qui a vraiment été dit. J'ai vu des feuillets bleus corrigés où des expressions et des paragraphes entiers avaient été refaits au crayon. Ou bien par l'auteur, ou bien par quelqu'un de son personnel. J'en ai vu beaucoup.

S'il est normal que la Chambre adresse à la presse comme document de travail un jeu de copies sur papier vert, ce que tout le monde admet d'ailleurs, comment pouvons-nous dans notre pudibonderie ne pas tenir compte de ces transcriptions quand il est fort possible que demain le compte rendu ne mentionne pas l'expression en question? Pourtant, le leader gouvernemental à la Chambre affirme l'avoir entendue, le leader de l'opposition aussi, de même que le député de Halifax-East Hants (M. McCleave) qui a soulevé la question de privilège. Malgré cela, on peut imaginer qu'elle ne figurera pas au compte rendu officiel. Le député de Scarborough-Est (M. O'Connell) a beau hocher la tête, cela n'y changera rien. Donc le député de Halifax-East Hants avait raison de dire qu'il faudra consulter la transcription, et non seulement le hansard.

[M. l'Orateur.]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il y a une question qui est bien claire, c'est que le député de Halifax-East Hants (M. McCleave) ne doit pas être déclaré irrecevable à invoquer le Règlement parce qu'il s'est écoulé une heure à peu près depuis que les mots en question ont été prononcés. Avant que je prenne la parole à ce sujet il y a quelques minutes, j'ai cru entendre Votre Honneur décider en ce sens. Mais, mon ami le leader du gouvernement de la Chambre a affirmé le contraire. Il est admis, j'espère, que le député a soulevé la question dès qu'il en a eu la possibilité.

M. MacEachen: C'est inexact.

M. l'Orateur: A l'ordre. La situation est exactement la suivante: Comme j'ai essayé de le dire au député de Halifax-East Hants (M. McCleave), il va falloir disposer d'un document officiel quelconque pour discuter là-dessus intelligemment et pour décider. D'après le président du Conseil privé (M. MacEachen), le compte rendu officiel va prouver que le Règlement n'a pas été invoqué dès que la possibilité s'en est présentée. J'ai déjà exposé ce que j'en pensais à première vue. Il faudrait des arguments très convaincants pour me faire changer d'avis. Néanmoins, l'affaire reste indéterminée à tous égards tant que nous n'aurons pas vu le compte rendu officiel et entendu les avis qui pourront être présentés.

Je ne puis préjuger ce qui pourra être allégué à partir de la transcription officielle. Je n'ai pas l'intention de régler une fraction du problème sans transcription, en attendant pour le reste d'avoir la transcription. J'ai dit mon sentiment a priori, et j'ai tenu compte de la difficulté dans laquelle le député se trouvait. Donc, l'affaire reste en suspens tant que nous n'aurons pas vu la transcription officielle.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, cela me satisfait, c'est-à-dire que, de prime abord, vous êtes d'avis qu'il a soulevé la question à la première occasion; je doute que mon ami d'en face puisse invoquer des arguments à l'encontre de cette opinion. En conséquence, parce que je suis aussi d'avis que nous devrions tous voir le compte rendu avant d'aller plus loin, j'espère qu'il en sera ainsi. Toutefois, si le premier ministre (M. Trudeau) voulait retirer ses paroles, l'affaire pourrait se régler très facilement.

M. l'Orateur: Donc, la question est reportée à demain immédiatement après la période des questions.